

<p><b>Date Convocation</b> 08/11/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 12/11/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>18</b> - procurations       <b>03</b> - absents               <b>06</b></p>	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	--

## EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2023

### Rapporteur : Michel Bruneau

Le rapporteur rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 Vendée Eau dispose de la totalité de la compétence « Eau potable » sur l'ensemble de son territoire, comprenant principalement les missions relatives à la ressource en eau, la production et la distribution de l'eau potable, et la facturation aux abonnés du service (les 11 syndicats Intercommunaux producteurs ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec Vendée Eau).

Vendée Eau est propriétaire de la totalité des ouvrages de production d'eau potable et de distribution d'eau potable jusqu'aux compteurs des abonnés ; à ce titre Vendée Eau réalise tous les investissements pour l'amélioration, le renforcement et le développement des ouvrages et des réseaux, ainsi que leur renouvellement, pour garantir la performance et la pérennité du Service d'Eau en Vendée.

Le Comité Syndical de Vendée Eau a décidé d'instaurer 8 Conseils Locaux Vendée Eau. Les Conseils Locaux Vendée Eau sont des commissions consultatives territoriales associées aux travaux de Vendée Eau ; ils créent des liens avec les territoires et les abonnés et sont les interfaces avec les autres acteurs locaux de l'eau.

Le rapporteur rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

**Le rapporteur :**

- Exposé au Conseil Municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2023 : présentation de Vendée Eau, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau, les indicateurs financiers, le dispositif d'expérimentation pour une tarification sociale et les indicateurs de performance.
- Précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie, qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau, et demande l'avis du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal :**

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2023.

*Le rapport est consultable sur le site : <https://www.vendee-eau.fr/systeme/documenttheque/> (cliquer sur « consulter le document ») et une version papier est disponible auprès du service réseaux (1<sup>er</sup> étage de la mairie). Le document a été également adressé par convocation par Internet mais pas en format papier au regard de son volume.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU